

# CONTRATS D'ENTRETIEN CHAUDIÈRE

Que vous soyez particulier ou professionnel, propriétaire ou locataire nous vous proposons un contrat d'entretien adapté à votre situation.

## Pourquoi souscrire un contrat d'entretien :

- Augmenter la durée de vie de vos installations.
- Respecter la loi en vigueur (loi du 15 septembre 2009) et être en conformité avec votre assurance.
- Réaliser des économies d'énergies.
- Réduire le rejet de CO2.

## Nous proposons :

- Des contrats pour tous types d'énergies et tous types de puissances : chauffage aux gaz et aux fiouls, pompe à chaleur, climatisation
- Des interventions dans l'ensemble de l'île-de-France
- Habilitation toutes marques : Frisquet, Viessman, Saunier Duval, De Dietrich, Ariston...

**Vous pouvez souscrire un de nos contrats types ou nous demander un contrat personnalisé.**

	VISITE SIMPLE*	CONTRAT CONFORT**	CONTRAT SÉRÉNITÉ***
GAZ	A partir 9.50 euros/mois	A partir 10.90 euros/mois	A partir 14.50 euros/mois
FIUOL	A partir 14 euros/mois	A partir 17.60 euros/mois	A partir 21.30 euros/mois

Il vous permet d'être conforme à la législation, elle inclut : nettoyage des équipements; vérification des dispositifs de régulation et de sécurité; démontage, nettoyage complet et réglage du bruleur; contrôle de la combustion.	Visite simple + Garanti d'intervention illimitée en cas de panne + Intervention 5 jours/7 sous 12 heures.	Visite simple + Garanti d'intervention illimitée en cas de panne + Intervention 7 jours/7 sous 4 heures.
---	---	--

**Nos contrats personnalisés :** Particuliers ou professionnels, dans le cadre d'un confort et d'une sécurité optimale, consultez nous pour étudier les options nécessaires pour votre activité et vos installations.

**Options complémentaires :** Mise en service et arrêt des installations, réglages des robinets, tenue d'un livret de chauffages, audits énergétiques, contrat de performance énergétique...

**Demande de devis et renseignements :**  
**01 69 84 21 10**  
**ent@schneider-cie.fr - www.schneider-cie.fr**

# CONTRATS D'ENTRETIEN CHAUDIÈRE

Que vous soyez particulier ou professionnel, propriétaire ou locataire nous vous proposons un contrat d'entretien adapté à votre situation.

## Pourquoi souscrire un contrat d'entretien :

- Augmenter la durée de vie de vos installations.
- Respecter la loi en vigueur (loi du 15 septembre 2009) et être en conformité avec votre assurance.
- Réaliser des économies d'énergies.
- Réduire le rejet de CO2.

## Nous proposons :

- Des contrats pour tous types d'énergies et tous types de puissances : chauffage aux gaz et aux fiouls, pompe à chaleur, climatisation
- Des interventions dans l'ensemble de l'île-de-France
- Habilitation toutes marques : Frisquet, Viessman, Saunier Duval, De Dietrich, Ariston...

**Vous pouvez souscrire un de nos contrats types ou nous demander un contrat personnalisé.**

	Visite simple*	Contrat confort**	Contrat sérénité***
<b>GAZ</b>	A partir 9.50 euros/mois	A partir 10.90 euros/mois	A partir 14.50 euros/mois
<b>FIUUL</b>	A partir 14 euros/mois	A partir 17.60 euros/mois	A partir 21.30 euros/mois

Il vous permet d'être conforme à la législation, elle inclut : nettoyage des équipements; vérification des dispositifs de régulation et de sécurité; démontage, nettoyage complet et réglage du brûleur; contrôle de la combustion.	Visite simple + Garanti d'intervention illimitée en cas de panne + Intervention 5 jours/7 sous 12 heures.	Visite simple + Garanti d'intervention illimitée en cas de panne + Intervention 7 jours/7 sous 4 heures.
---	---	--

**Nos contrats personnalisés :** Particuliers ou professionnels, dans le cadre d'un confort et d'une sécurité optimale, consultez nous pour étudier les options nécessaires pour votre activité et vos installations.

**Options complémentaires :** Mise en service et arrêt des installations, réglages des robinets, tenue d'un livret de chauffages, audits énergétiques, contrat de performance énergétique...

**Demande de devis et renseignements :**  
01 69 84 21 10  
ent@schneider-cie.fr - www.schneider-cie.fr